

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 mars 2026 19:00

En exercice : 24

Présents : 18

Excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation :
26/02/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Véronique JOLY

N° interne de l'acte :
D73_02_2026

jeudi 5 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Emilie CHARRIER, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Véronique JOLY, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Charlene RANTIERE, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Marie-Odile ROCHAIS, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres excusés

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres Absents :

Antoine HERITEAU, Anne-Claude LUMET

DOMANIALITE

Acquisition d'un terrain (commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 juillet 2025, le conseil municipal avait donné un accord de principe à l'achat au prix de 2 € le m² du terrain (d'une surface approximative de 540 m²) situé à la Moutardière sur la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre sur lequel sont aménagés les vestiaires de foot.

Suite à cet accord, Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire, Monsieur Thierry de Beauregard. Celui-ci souhaite un prix d'achat de 5 € le m² et en contrepartie accepte de laisser dans l'ancien terrain de foot qui lui appartient les câbles d'alimentation électrique de l'éclairage public enfouis dans le sol. Cette contrepartie procure un gain pour la collectivité dans le cadre du retrait de l'éclairage public.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle A 2594 d'une surface de 532 m² au prix de 5 € le m² et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant, les frais d'arpentage et d'acte étant à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés la proposition

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

de Monsieur le Maire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Véronique JOLY



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 19/03/2026